Cantley

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 14 décembre 2021 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

   - réduire la marge de recul avant, adjacente à la rue des Groseilliers, d'un garage détaché de 13,52 mètres à 11 mètres.

   Identification du site concerné : Lot 2 620 505 du Cadastre du Québec
   71, rue des Groseilliers

2) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

   - réduire la mesure de la façade d'un bâtiment principal de 7 mètres à 4,57 mètres;
   - réduire le nombre minimal de cases de stationnement requises de 173 cases à 33 cases.

   Identification du site concerné : Lot 5 591 196 du Cadastre du Québec
   661, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consulter le site Internet cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 29e jour de novembre 2021.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier